



**Association faîtière Réseau Romand
ASA
Genève**

Rapport de l'organe de révision
31 décembre 2024

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'assemblée des membres de l'association faîtière Réseau Romand ASA, à Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de variation du capital, tableau de flux de trésorerie et annexe) de votre association pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024. Conformément à Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance. Un collaborateur de notre société a participé à la tenue de la comptabilité durant l'exercice sous revue. En revanche, il n'a pas pris part au contrôle restreint.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques, ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne, ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas constaté d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux Swiss GAAP RPC fondamentales, et ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Fiduciaire FIDAG SA

Gaëtan Posse
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Jean-Luc Wassmer
Expert-réviseur agréé

Sion, le 16 juin 2025
Exemplaire électronique

Annexes : comptes annuels

Association faîtière Réseau Romand ASA - Genève

Tableau 1

BILANS AUX 31 DÉCEMBRE (en CHF)	Notes	2024	2023
ACTIF			
ACTIF CIRCULANT			
Banque		451'202.06	317'303.25
Comptes courants organisations membre		2'973'543.81	0.00
Actifs de régularisation		1'619.05	2'170.30
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT		3'426'364.92	319'473.55
TOTAL DE L'ACTIF		3'426'364.92	319'473.55
PASSIF			
CAPITAUX ETRANGERS			
Passifs de régularisation	4	55'285.27	52'997.80
Dette OFAS mandat 2020-2023		2'881'181.00	0.00
TOTAL DES CAPITAUX ÉTRANGERS		2'936'466.27	52'997.80
Capital des fonds		396'466.90	173'044.00
Capitaux de l'organisation			
Capital libre		93'431.75	57'972.43
Allocation de l'exercice au capital libre		0.00	35'459.32
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		93'431.75	93'431.75
TOTAL DU PASSIF		3'426'364.92	319'473.55

Association faitière Réseau Romand ASA - Genève

Tableau 2

COMPTES DE RESULTAT DES EXERCICES (en CHF)	Notes	2024	2023
REPARTITIONS AUX ORGANISATIONS MEMBRES			
Subvention OFAS - contribution annuelle		4'710'883.00	4'710'883.00
Indemnisation faitière OFAS		30'630.00	33'028.00
Renchérissement exceptionnel OFAS (2.1%)		98'928.50	0.00
Subvention liées aux prestations (inclus renchérissement exceptionnel de 2.1% en 2024)		-4'631'824.49	-4'445'095.00
Résultat à attribuer au fonds OFAS 2024-2027 des membres		208'617.01	n/a
Subventions 2020-2023 à rembourser à l'OFAS		2'881'181.00	0.00
Subvention OFAS - décompte finaux 2020-2023 à récupérer auprès des membres		-2'881'181.00	0.00
EXPLOITATION DE L'ASSOCIATION FAITIERE			
Subvention OFAS - prestations du réseau		138'637.50	
Cotisations		130'000.00	110'000.00
Autres produits		6'191.75	0.00
Participations Pages Romandes		20'000.00	20'000.00
Produits d'exploitation		294'829.25	428'816.00
Charges de personnel		-202'532.85	-146'726.03
Frais Pages Romandes		-28'173.65	-29'222.70
Frais Prestations de tiers		-1'048.90	-239.85
Frais informatiques		-25'053.29	-45'338.10
Frais de comité pour séances et déplacements		-7'457.06	-7'118.30
Honoraires conseils		-1'112.00	-16'958.20
Honoraires fiduciaires et révisions		-12'233.30	-7'339.20
Frais généraux		-2'296.15	-2'401.16
Charges financières		-116.16	-245.14
Charges d'exploitation		-280'023.36	-255'588.68
Résultat d'exploitation		14'805.89	173'227.32
Résultat avant variation du capital des fonds		223'422.90	173'227.32
Variation du capital des fonds		-223'422.90	-137'768.00
Résultat annuel (avant allocations au capital de l'organisation)		0.00	35'459.32
Allocations/Utilisations			
Capital libre		0.00	-35'459.32
		0.00	0.00

Tableau 3

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (en CHF)

1. Principes comptables

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, en particulier les articles sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes du Code des obligations (articles 957 à 962 CO) ainsi que les recommandations relatives à la présentations des comptes selon Swiss GAAP RPC fondamentales y compris la RPC 21.

Les comptes sont établis selon le principe de la continuation d'exploitation. L'enregistrement des opérations comptables est exécuté selon le système de la comptabilité d'engagement et selon le principe des coûts historiques.

Les charges administratives, de collecte de fonds et publicité générales ne sont pas déterminées distinctement étant donné que l'activité du réseau est strictement liée aux mandats de prestations qui définissent les activités. L'ensemble des revenus et des dépenses sont liés exclusivement aux projets ressortant du but statutaire du réseau.

2. Modification des principes comptables

Suite à des précisions fournies par l'OFAS lors du bouclement du mandat de prestations 2020-2023, les subventions octroyées aux organisations membres sont désormais comptabilisées selon décompte effectif de prestations déposées et l'excédent est déposé dans un fonds de réserves OFAS 2024-2027 jusqu'à sa répartition définitive à la fin du mandat. Les fonds LAI art. 74 sont également dissociés entre le fond global appartenant à répartir entre les membres et le fonds propres aux activités du réseau.

3. Principes d'évaluation

Liquidités

Les liquidités figurant au bilan sont évaluées à la valeur nominale.

Comptes de régularisation actif

Les comptes de régularisation actif au 31 décembre figurent à la valeur nominale.

Comptes de régularisation passif

Le compte de régularisation passif représente une dette financière à court terme au 31 décembre et contient les dettes échues à moins de 12 mois. Elles figurent à la valeur nominale.

Capital des fonds affectés

Il s'agit des fonds de produits provenant soit d'excédents de subventions perçues par l'association pour son activité (CC4), soit de donations, parrainages, récoltes diverses, appels de fonds, legs, qui sont affectés en fonction d'une volonté spécifique ou générale du donateur. Ils figurent au bilan à la valeur nominale.

Prévoyance professionnelle

Le personnel de l'association est assuré auprès d'une caisse de prévoyance collective. Les prestations de prévoyance sont assurées selon un plan de prévoyance en primauté des cotisations.

Engagements non-inscrits au bilan

La subvention de l'AI pour les prestations visées à l'art. 74 LAI est soumise à des règles d'utilisation définies (affectée). Au moment de la clôture des comptes, il n'était pas encore certain si et dans quelle proportion les excédents devaient être transférés dans un fonds affecté à l'art. 74 LAI.

Tableau 3

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (en CHF)

Evénements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement n'a eu lieu nécessitant une mention.

Parties liées

L'OFAS et les organisations membres sont considérées comme des parties liées.

4. Comptes de régularisation passifs	31.12.2024	31.12.2023
Honoraires révision	3'000.00	3'000.00
Honoraires fiduciaires et prestations tiers	3'000.00	5'169.60
Frais d'impression, relecture et sous traitance	6'231.95	106.55
Solde subvention à verser	0.00	35'276.00
Solde charges sociales	789.30	7'635.00
Frais divers et de représentation	42'264.02	1'810.65
Total	55'285.27	52'997.80
6. Nombre de collaborateurs	31.12.2024	31.12.2023
Fourchette des emplois à plein temps en moyenne annuelle :	<10	<10
7. Indemnisations versées aux membres des organes responsables		
Les membres du comité ne touchent aucune rémunération		
Conformément à la RPC 21, la rémunération de la direction n'est pas indiquée, car ceci reviendrait à déclarer le salaire d'une seule personne.		
7. Autre information prescrite par la loi	31.12.2024	31.12.2023
Aucune		

Association faîtière Réseau Romand ASA - Genève

Tableau 4

Tableau de variation du capital (en CHF)

2024					
	1er janvier	Dotation	Utilisation	Variation	31 décembre
Fonds OFAS 2024-2027 art. 74					
LAI des membres	-	4'840'442	-4'631'824	208'617	208'617
Fonds OFAS art. 74 LAI du Réseau	173'044	14'806		14'806	187'850
Capital des fonds affectés	173'044	4'855'247	-4'631'824	223'423	396'467
	1er janvier	Dotation	Utilisation	Variation	31 décembre
Capital de libre	57'972	-	35'459	35'459	93'431
Résultat de l'exercice	35'459	-	-35'459	-35'459	-
Capital de l'organisation	93'431	-	-	-	93'431
2023					
	1er janvier	Dotation	Utilisation	Variation	31 décembre
Fonds OFAS art. 74 LAI du réseau	35'276	4'743'911	-4'606'143	137'768	173'044
Capital des fonds affectés	35'276	4'743'911	-4'606'143	137'768	173'044
	1er janvier	Dotation	Utilisation	Variation	31 décembre
Capital de libre	-6'603	-	64'575	64'575	57'972
Résultat de l'exercice	64'575	35'459	-64'575	-29'116	35'459
Capital de l'organisation	57'972	35'459	-	35'459	93'431

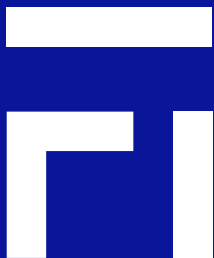
Association faîtière Réseau Romand ASA - Genève

Tableau 5

Tableau de flux de trésorerie (en CHF)

	2024	2023
Activité d'exploitation		
Résultat de l'exercice	-	35'459.32
Autofinancement global (Cash flow net)	-	35'459.32
(Augmentation) / Diminution comptes régulation actif	551.25	2'781.20
(Augmentation) / Diminution c/c organisations membres	-2'973'543.81	-
(Diminution) / Augmentation dettes à court terme	2'881'181.00	-136.87
(Diminution) / Augmentation comptes régulation passif	2'287.47	8'589.25
(Diminution) / Augmentation Provision OFAS	223'422.90	137'768.00
Variation du fonds de roulement	133'898.81	149'001.58
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	133'898.81	184'460.90
Flux de trésorerie provenant des investissements	-	-
Flux de trésorerie provenant du financement	-	-
Variation de la trésorerie	133'898.81	184'460.90
Trésorerie au début de l'exercice	317'303.25	132'842.35
Trésorerie à la fin de l'exercice	451'202.06	317'303.25
Variation de la trésorerie	133'898.81	184'460.90

-



FRIBOURG



GENÈVE



JURA



VALAIS



VAUD